

Monsieur

Madame

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Pays

Téléphone Fax

Portable Email

Date / /

Signature

CONTRIBUTIONS

Tarif général d'adhésion - 15€
pour être membre durant l'année en cours

Membres d'honneur - 30€
ouvrant droit à un concert offert

Membre privilégié - 50€
ouvrant droit à deux concerts offerts

Le bulletin d'adhésion 2011 et le règlement libellé à l'ordre de Cello Fan sont à adresser à :
Cello Fan - 31 rue du Vallat - 83440 CALLIAN

Un reçu de Dons aux œuvres sera délivré par l'association

Nouvelle Fiscalité pour les particuliers* depuis le 1^{er} janvier 2008 :

L'article 200 du Code général des impôts (CGI) prévoit, sous conditions, une possibilité de réduction de l'impôt sur le revenu au titre des dons, versements, y compris abandon de revenus ou de produits, effectués par des particuliers au profit notamment :

1. De fondations et d'associations reconnues d'utilité publique,
2. D'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Cette réduction est limitée à 66 % des dons, les dons étant eux-mêmes limités à 20 % du revenu imposable du donateur.

*contribuables résidant en France.